

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

« Le danger de la fibre  
d'amiante, autrefois portée  
aux nues, est encore  
bien présent. »

Benjamin Schlesinger, directeur de la fondation EFA

« La Fondation est un appel à la responsabilité sociale de l'économie. »

Markus Jordi, vice-président du Conseil de Fondation

Ce qui vous attend dans ce rapport d'activité

## SOMMAIRE

La raison d'être de la Fondation EFA

### 3 LE REVERS DE LA FIBRE MIRACLE

5 « À l'époque, nous ignorions que la manipulation de l'amiante était si dangereuse. »

Entretien avec Madame Santalucia, proche d'une personne malade

### 7 LE DILEMME

9 « Il faut du temps jusqu'à ce qu'on puisse à nouveau réaliser que la vie continue. »

Entretien avec le Dr Michael Schlunegger du Care-Service Zurich

10 Quand le sol se dérobe sous vos pieds

Le Care-Service propose une aide active aux personnes concernées

### 12 UNE SOLUTION DURABLE

### 13 QUI PEUT DEMANDER DE L'AIDE ?

### 14 CONSEIL DE FONDATION ET DIRECTION

17 « Je crois que tout le monde apprécie que les mots se traduisent en actes. »

Entretien avec Urs Berger, président du Conseil de Fondation

18 Un appel à la responsabilité sociale

Prévisions pour l'année 2021

### 19 AIDE AUX PERSONNES CONCERNÉES ET À LEURS PROCHES

### 20 CHAQUE SOUTIEN EST PRÉCIEUX

### 21 L'AIDE ARRIVE À BON PORT

### 22 LA SUISSE EN EST CAPABLE

### 23 LA FONDATION DEVRAIT ÊTRE CONNUE DE TOUTES ET TOUS

### 24 CONTACT

Un matériau au lourd passé

## LE REVERS DE LA FIBRE MIRACLE

Les nombreuses facettes de l'amiante

Le 1<sup>er</sup> mars 1990, la Suisse a interdit la fabrication et l'importation de produits contenant de l'amiante. Elle a été l'un des premiers pays au monde à le faire. Le danger de la fibre d'amiante, autrefois portée aux nues, est toutefois encore bien présent.

Résistant à la chaleur, aux produits chimiques et à la traction, isolant électrique et thermique, l'amiante possède de nombreuses propriétés qui en font un matériau extrêmement polyvalent. L'industrie et la technique y avaient donc fréquemment recours jusque dans les années 1990. Sous forme de feuilles, de nattes ou de masses pour la protection incendie, pour les garnitures de freins et d'embrayage dans la construction automobile ou pour les joints d'étanchéité soumis à des sollicitations thermiques ou chimiques élevées.

La manipulation de ce matériau est néanmoins perfide. Il se divise en effet dans le sens de la longueur, générant ainsi des fibres mille fois plus fines qu'un cheveu. En cas d'inhalation, elles atteignent les alvéoles pulmonaires et vont jusqu'au péritoine et à la plèvre, où elles peuvent engendrer un mésothéliome malin jusqu'à 45 ans et plus après l'exposition.

Une découverte tardive pour de nombreuses personnes concernées. Et des résidus toxiques contenant de l'amiante sommeillent encore dans de nombreux bâtiments construits avant les années 1990. Il est par conséquent indispensable de s'informer assez tôt sur les risques et les dispositions légales lors de l'assainissement de tels bâtiments. Seules les entreprises agréées peuvent réaliser ces travaux avec les mesures de sécurité appropriées.

### Amiante fortement aggloméré

Produits en amiante-ciment tels que plaques de toit et de façades, conduites et objets moulés, mastic, colle pour carrelage, revêtements de sol, crépi

### Amiante pur

Cordes, textiles, matériaux de remplissage

### Amiante faiblement aggloméré

Matériaux pour l'isolation thermique et la protection incendie tels que revêtements d'amiante floqué, panneaux de construction légers contenant de l'amiante, revêtements de sols, crépi



## « À l'époque, nous ignorions que la manipulation de l'amiante était si dangereuse. »

Entretien avec Madame Santalucia, proche d'une personne malade

Quatre ans après la mort de sa mère, Madame Santalucia a encore du mal à trouver les mots, puisque seuls quatre mois se sont écoulés entre le diagnostic de la maladie et le décès.

« Ma mère était entièrement dévouée à sa famille. L'essence de sa vie, c'était ses deux enfants, ses sept petits-enfants et ses sept arrière-petits-enfants. Lorsque nous étions enfants, mon frère et moi, notre mère travaillait comme secrétaire à temps partiel. Je me souviens encore de son petit bureau installé au cœur de cette maison où elle a vécu pendant 48 ans. Outre sa famille et son travail, maman adorait bricoler. À ses yeux, poser du papier peint, faire la peinture, des réparations ou même poser des sols n'étaient que des passe-temps. Dans la cuisine, il y avait une plaque en amiante entre la gazinière et le réfrigérateur, comme c'était le cas dans de nombreuses maisons construites entre 1960 et 1970. Par la suite, il s'est avéré que ma mère avait certainement inhalé des fibres d'amiante en arrachant l'ancien revêtement du sol. Peut-être même en travaillant dans la cuisine. À l'époque, nous ne savions pas que l'amiante était si dangereux.

Plusieurs années plus tard, ma mère a soudainement éprouvé des problèmes respiratoires ; elle ne se sentait pas bien. C'est à l'hôpital qu'un mésothéliome a été diagnostiqué, quelques jours seulement avant le mariage de notre neveu. Mais ma mère n'a rien dit. Mon frère et moi n'avons découvert la gravité de sa maladie qu'après coup, lorsque nous avons parlé ensemble au médecin. Maman n'a pas versé une seule larme. Consciente que la chimiothérapie ne ferait que prolonger sa souffrance, elle a refusé tout traitement. Elle est décédée quatre mois plus tard, le 23 décembre.



« Puis le médecin nous a parlé de la cause de sa maladie : l'amiante. J'ai longtemps hésité avant de faire quoi que ce soit ; d'abord à cause du deuil, mais aussi parce que rien ne ramènerait ma mère – et par respect pour tous ceux qui sont morts après avoir été exposés à l'amiante dans le cadre de leur travail. Ils ne savaient pas avec quel matériau ils travaillaient. Plus tard, cela m'a vraiment mise en colère et j'ai fini par demander une indemnisation. La Fondation EFA m'a beaucoup aidée dans ma démarche. »

## LE DILEMME

La justice – aussi pour les personnes dont la maladie causée par l'amiante n'est pas liée à une activité professionnelle.

Les personnes concernées ne tombent pas toutes malades à la suite d'un contact à l'amiante dans un cadre professionnel. Leurs chances de faire valoir leurs droits en matière de responsabilité civile sont alors minimes.

Selon les statistiques, environ 200 personnes contractent chaque année un mésothéliome, à savoir une tumeur maligne de la plèvre ou du péritoine. La plupart des cas résultent d'un contact professionnel avec l'amiante. Mais les collaboratrices et collaborateurs du Care-Service de la Fondation EFA connaissent d'autres expériences. Celles de personnes concernées qui, enfants, jouaient à se souffler de la poussière d'amiante au visage, qui secouaient les vêtements de travail dans l'évier de la cuisine ou qui vivaient à proximité de chantiers où l'on manipulait de l'amiante. Des victimes de l'amiante qui ne reçoivent pas les prestations d'assurances sociales adéquates.

Les victimes ou leurs proches peuvent certes tenter une action en justice. Il leur est cependant difficile de faire valoir leurs droits en matière de responsabilité civile, parce qu'il est pratiquement impossible de prouver la responsabilité de la maladie. Par ailleurs, lorsque la maladie est avancée, la procédure prend souvent trop de temps, l'espérance de vie moyenne en cas de maladie étant d'environ 18 mois seulement.

Branches concernées par des cas de décès dus à l'amiante en Suisse

Assureurs privés	Industrie chimique
Carrières et gravières	Industrie MEM (industrie des machines de l'électronique et du métal)
Chemins de fer et transports publics	Papier, plastique, médias et textiles
Chimie et alimentation	Secteur principal de la construction
Construction automobile et réparations	Second-œuvre
Énergie	Transformation du bois
Fabriques de ciment	

De nombreuses branches sont concernées

De petites quantités de fibres déjà présentent un risque élevé pour la santé. On estime que jusqu'ici, l'amiante a coûté la vie à 3000 personnes en Suisse. D'ici 2040, 4000 nouveaux cas de mésothéliome sont à craindre.



## « Il faut du temps jusqu'à ce qu'on puisse à nouveau réaliser que la vie continue. »

Entretien avec le Dr Michael Schlunegger du Care-Service Zurich

Le Dr Michael Schlunegger est directeur de LUNGE ZÜRICH. Cette organisation à but non lucratif travaille sur mandat de la Fondation EFA en tant que point de contact pour les personnes concernées et leurs proches. Les problèmes auxquels lui et son équipe sont confrontés au quotidien sont multiples. La plupart du temps, les personnes attendent trop longtemps avant de s'adresser à eux.

Depuis la fenêtre de son bureau, le Dr Michael Schlunegger observe la façade vitrée de l'hôpital universitaire de Zurich. Son regard est clair et franc. « De nombreuses personnes concernées ont travaillé toute leur vie, déclare le quinquagénaire, pour elles il est inconcevable de tomber malade. » Il est d'autant plus difficile de demander de l'aide. « La plupart d'entre elles entendent uniquement le mot cancer et l'assimilent à une condamnation à mort. Elles se sentent presque toutes dépassées, explique le natif bernois. Une mère a par exemple nié complètement sa maladie. Elle a lutté contre ses douleurs et n'a subi aucun examen. Jusqu'à ce que sa fille s'adresse à la Fondation. C'est brutal. Dans de tels cas, le conseil de nos infirmiers et infirmières diplômés ne suffit pas. Un soutien spécialisé est alors nécessaire. » Il s'agit ensuite d'aider la personne concernée à accepter sa maladie. Mais cela représente parfois un grand défi. « En particulier lorsque des problèmes financiers s'ajoutent à la charge mentale, ajoute M. Schlunegger. Parce que la maladie due à l'amiante ne se contracte pas uniquement dans le cadre professionnel, mais aussi dans la vie quotidienne. C'est précisément pour cela que la Fondation EFA est essentielle. »

## Quand le sol se dérobe sous vos pieds

Le Care-Service propose une aide active aux personnes concernées

Le suivi médical des victimes de l'amiante est aujourd'hui garanti. La maladie suscite toutefois une foule d'autres questions pour les personnes malades et leurs proches. L'équipe de Michael Schlunegger conseille de nombreuses personnes au quotidien et connaît bien cette problématique.

« Le diagnostic d'un mésothéliome malin représente un grand défi pour les personnes concernées et leurs proches. Nous sommes souvent confrontés aux aspects sombres qui ébranlent les personnes au plus profond d'elles-mêmes, à des questions liées à la menace existentielle, et aussi au désespoir. Notre tâche est d'aider les personnes concernées à trouver le moyen d'accepter leur maladie. À entrevoir une manière de continuer. C'est parfois très exigeant. »



C'est pourquoi la Fondation EFA a mis sur pied un Care-Service, en collaboration avec les ligues pulmonaires vaudoise et tessinoise et LUNGE ZÜRICH. Des spécialistes formés conseillent les personnes concernées, leurs proches et toute partie intéressée sur toute question relative à une maladie due à l'amiante – par téléphone ou personnellement. L'offre est gratuite. « Pour nous, il s'agit toujours de nous poser les questions suivantes : comment peut-on soutenir au mieux la personne en ce moment ? De quoi a-t-elle besoin maintenant ? » ajoute Michael Schlunegger. La plupart des préoccupations ont un rapport avec la maladie et son traitement, mais le conseil financier entre également en ligne de compte.

### Les préoccupations les plus fréquentes des personnes concernées

**20–25 %**

Informations générales sur le thème de l'amiante

**20 %**

Questions psychosociales

**20 %**

Questions médicales sur le diagnostic et le traitement

**15 %**

Orientation vers une institution

**10 %**

Informations sur la Fondation EFA

**5 %**

Check-up médicaux et matériel d'information

## UNE SOLUTION DURABLE

La politique et l'économie autour d'une même table

La Fondation EFA vient en aide aux victimes de l'amiante de manière rapide et équitable – même lorsque le contact avec l'amiante s'est produit hors de leur cadre professionnel. La Fondation EFA garantit ainsi également un soutien aux personnes non assurées selon la LAA.

La Cour européenne des droits de l'homme s'étant opposée à la prescription légale en vigueur en Suisse, le conseiller fédéral Alain Berset a convoqué en 2015 une table ronde afin de pouvoir proposer une aide rapide et non bureaucratique. Sous la direction de l'ancien conseiller fédéral Moritz Leuenberger, des délégués d'entreprises, de fédérations, d'associations de victimes, d'avocats, de syndicats, de la Suva et de l'administration fédérale ont entamé des discussions. Leur objectif était de trouver une solution pour les personnes dont le mésothéliome n'était pas reconnu comme maladie professionnelle. Après analyse de la situation, les participant-e-s ont proposé en décembre 2016 la création de la Fondation Fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante, abrégée Fondation EFA. Le capital nécessaire était estimé à 100 millions de francs. Le financement de ce montant devait se faire sur une base bénévole par le biais de dons provenant de l'économie et de l'industrie, de fédérations et autres institutions ainsi que des particuliers.

« Offrir son aide est une question d'attitude et non de culpabilité. »

Anders Holte, membre du Conseil de Fondation

En juillet 2017, à peine sept mois plus tard, la Fondation EFA entamait sa mission. Son capital initial se montait à 6 millions de francs. Dès le départ, il était clair que de nouveaux fonds seraient nécessaires pour pouvoir aider les victimes de l'amiante et leurs proches rapidement, équitablement et de manière non bureaucratique. À 2020, seuls 25,6 millions de francs des montants promis ont été encaissés. On est encore loin des 100 millions de francs estimés au début. Les entretiens prévus avec le soutien du président de la Confédération Guy Parmelin et du conseiller fédéral Alain Berset devraient rappeler leur responsabilité sociale aux entreprises, à l'industrie et aux associations et les motiver à contribuer. La Fondation EFA a en effet urgemment besoin de 50 millions de francs supplémentaires pour pouvoir continuer à garantir un soutien financier aux victimes de l'amiante.

## QUI PEUT DEMANDER DE L'AIDE ?

Les conditions préalables d'obtention de prestations financières de la Fondation EFA

Les conditions d'obtention d'une indemnisation sont clairement définies. Le champ d'application est basé sur les prestations actuellement versées par l'assurance accident obligatoire (LAA) pour le mésothéliome reconnu comme maladie professionnelle.

Toute personne souffrant d'une tumeur maligne dans la région de la plèvre ou du péritoine peut adresser une demande de soutien financier à la Fondation EFA, à savoir :

- toute personne ayant contracté un cancer de la plèvre ou du péritoine et ayant été exposée à l'amiante de manière avérée en Suisse ;
- tout membre de la famille proche d'une personne souffrant d'un cancer de la plèvre ou du péritoine et remplissant les critères d'éligibilité ;
- tout-e titulaire d'une procuration d'une personne remplissant les critères d'éligibilité ;
- toute personne renonçant aux procès en responsabilité civile et actions en responsabilité à l'égard de la maladie.

Lorsque ces conditions sont réunies, la Fondation EFA offre deux types de prestations financières : l'indemnité, similaire à l'allocation pour perte de gain, et la compensation, similaire à l'indemnité pour atteinte à l'intégrité. Les bénéficiaires des prestations financières de la Fondation EFA renoncent à faire valoir toute autre prétention de dommages et intérêts.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site internet [www.fondation-efa.ch](http://www.fondation-efa.ch)

« Toute personne qui tombe malade des suites d'une exposition à l'amiante sans en être responsable doit être aidée. C'est précisément pour cela que la Fondation EFA est essentielle. »

D' Michael Schlunegger du Care-Service Zurich



## CONSEIL DE FONDATION ET DIRECTION

Ensemble vers l'objectif

Le Conseil de Fondation est constitué d'associations et d'entreprises qui financent le Fonds. Des représentants des victimes de l'amiante et des syndicats font également partie du Conseil de Fondation. Les intérêts de toutes les parties de la politique et de l'économie y sont ainsi représentés.

### Le Conseil de Fondation

Président : **Urs Berger**

Président du Conseil d'administration, La Mobilière

Vice-président : **Markus Jordi**

Responsable des ressources humaines, CFF SA, membre de la direction du groupe

**Hubert Bär**

Responsable de l'assurance RC et de la gestion des sinistres, Association Suisse d'Assurances (ASA), jusqu'à fin 2019.

**Anders Holte**

Ancien PDG d'Eternit (Suisse) SA

**Luca Cirigliano**

Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS)

**Marco Forte**

Représentant de l'Association pour les victimes de l'amiante et leurs proches (VAO)

### La direction

**Benjamin Schlesinger**

Benjamin Schlesinger a mis sur pied la Fondation EFA en sept mois seulement. Il l'accompagne au niveau opérationnel et en dirige le secrétariat. Il est responsable de l'orientation de la Fondation, du développement de ses prestations, de l'atteinte de ses objectifs et de la communication.

« Il faut que les victimes soient enfin reconnues. »

Hubert Bär, membre du Conseil de Fondation

« La responsabilité ne connaît pas de délai de prescription. »

Urs Berger, président du Conseil de Fondation

« Il ne s'agit pas d'avoir raison, mais d'aider. »

Marco Forte, membre du Conseil de Fondation



## « Je crois que tout le monde apprécie que les mots se traduisent en actes. »

Entretien avec Urs Berger, président du Conseil de Fondation

La Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante a commencé son travail en 2017. À ce jour, seul un quart des fonds nécessaires ont été encaissés. Pour le président Urs Berger, c'est un signal triste.

Urs Berger est désabusé : « Nous avons trouvé un compromis dans la question de responsabilité et avons construit une organisation efficace qui fonctionne. Lors de la table ronde, nous étions tous d'accord que l'économie en assurerait le financement. Mais jusqu'ici, ce sont principalement l'Association suisse d'assurances (ASA), les CFF et d'autres compagnies ferroviaires qui ont contribué au financement par l'intermédiaire de l'Union des transports publics (UTP). À fin 2020, 25,6 millions de dons ont été encaissés. La Fondation a néanmoins besoin de 50 millions de francs supplémentaires pour couvrir le financement des dix prochaines années. »

Pour Urs Berger, il est difficile de répondre à la question du manque de contributions : « En raison de la crise liée au coronavirus, les entreprises ne sont certainement pas très motivées à libérer des moyens financiers. Par ailleurs, certaines craignent que leur don soit considéré comme un aveu de culpabilité. Mais lorsque le matériau était manipulé, tout le monde ignorait qu'il aurait des conséquences fatales pour les poumons. Il s'agit désormais d'aider rapidement et sans bureaucratie les personnes dont la maladie due à l'amiante n'est pas couverte par l'assurance accidents obligatoire. Nous ne pouvons que faire appel à la solidarité des secteurs qui ont travaillé avec l'amiante. Dans notre Suisse prospère, il est temps de combler le fossé social existant encore entre les personnes assurées à la LAA et les personnes non assurées.

## Un appel à la responsabilité sociale

Prévisions pour l'année 2021

Le travail médiatique porte ses fruits : en 2020, la Fondation a gagné en notoriété.

L'objectif de garantir le travail de la Fondation pour les dix prochaines années n'a cependant pas encore été atteint.

À la fin de l'année 2018, la Fondation EFA lançait sa campagne « La Suisse vient en aide aux victimes de l'amiante ». Celle-ci visait à mieux faire connaître la Fondation et son travail en faveur des personnes concernées ainsi qu'à accroître la pression sur l'économie et les associations. Cette campagne a été à nouveau menée en 2020. Les nombreux articles sur le travail de la Fondation ont trouvé un large écho dans les médias. Le nombre de visites du site internet et de téléchargements de formulaires indique également un accroissement de la notoriété de la Fondation.

« Avec la Fondation, nous avons créé un instrument qui fonctionne, déclare Urs Berger, mais il s'agit maintenant d'en assurer le financement. » Après la fixation du délai de prescription, quelques entreprises et organisations avaient promis des dons pour un montant d'environ 30 millions de francs. Ces engagements n'ont cependant pas été tenus. Si la Fondation devait se retrouver sans moyens financiers, elle ne pourrait plus indemniser les victimes de l'amiante ou leurs proches parents. Ceux-ci devraient ainsi à nouveau avoir recours à la voie légale pour pouvoir obtenir une indemnisation. Une telle procédure serait également coûteuse pour la partie défenderesse qui verrait aussi son image écornée. C'est pourquoi le président de la Confédération Guy Parmelin et le conseiller fédéral Alain Berset inviteront, en collaboration avec la Fondation EFA, les délégués des associations économiques pour les rappeler à leur responsabilité sociale. Un échec de la Fondation prouverait l'incapacité de l'économie et représenterait une tare sociale pour la Suisse. Il n'est donc pas question de baisser les bras !

## AIDE AUX PERSONNES CONCERNÉES ET À LEURS PROCHES

Nombre de consultations durant l'année 2020

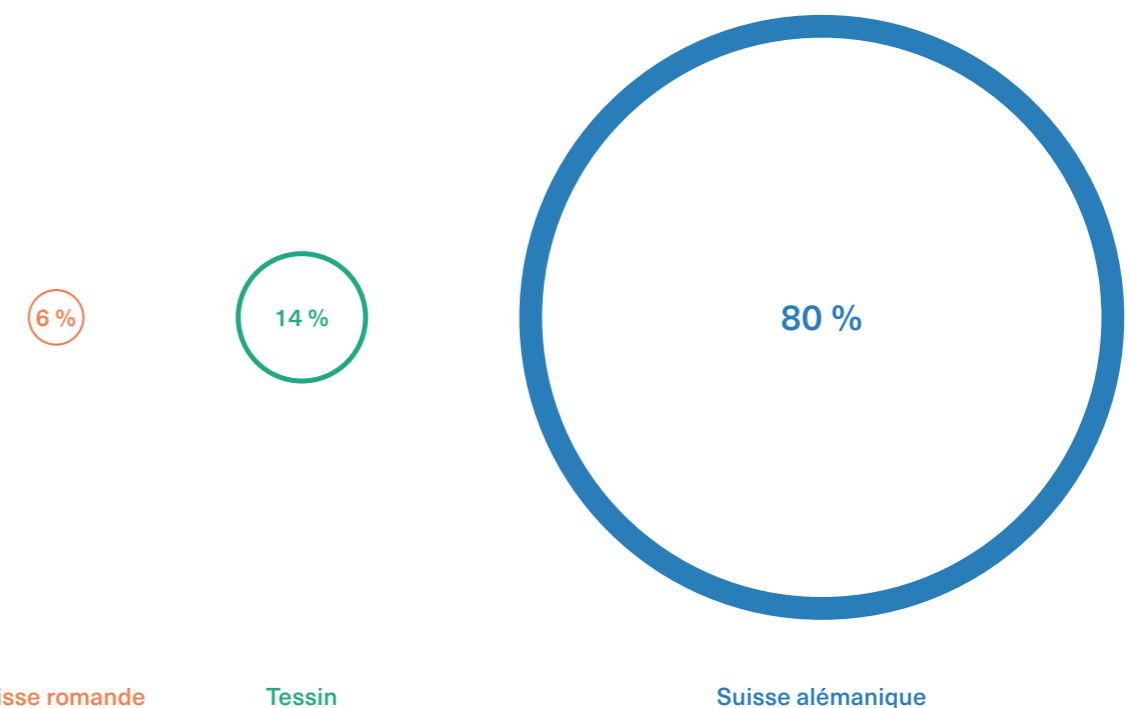
Le Care-Service joue un rôle important dans le soutien de la Fondation EFA.

La pandémie du coronavirus a toutefois des conséquences. Malgré la notoriété croissante de la Fondation, le nombre de consultations a diminué en 2020.

Le Care-Service soutient les personnes concernées et leurs proches dans toutes les questions liées à une maladie. Il établit également le lien avec les institutions externes. Il propose ainsi une assistance active. « Pour l'essentiel, il s'agit d'avoir un point de contact où les personnes malades peuvent trouver une écoute », déclare le Dr Michael Schlunegger, directeur de l'association LUNGE ZÜRICH.

Les personnes intéressées peuvent aussi s'y informer sur les dangers de la manipulation d'amiante.

Durant l'année civile 2020, plus de 50 personnes ont pris contact avec le Care-Service. De nombreuses consultations individuelles ont découlé de ces appels, dont 80 % se sont déroulées en Suisse alémanique, 6 % en Suisse romande et 14 % au Tessin. Le recul par rapport à l'année précédente reflète sans doute également la peur d'une contamination au coronavirus. Faute de conseil, la pression augmente sur les personnes concernées et leurs proches.



## CHAQUE SOUTIEN EST PRÉCIEUX

Nombre de demandes durant l'année 2020

« Le grand succès réside dans le fait que la Fondation aide vraiment les personnes concernées », se réjouit Urs Berger, président du Conseil de Fondation. « Chaque soutien est précieux. » Pour l'année 2020, le nombre de demandes a toutefois légèrement diminué, ce également en raison de la situation liée au Covid-19.

En comparaison à l'année précédente, la Fondation EFA a moins été sollicitée. Depuis 2017, la législation prévoit le versement d'une indemnité pour atteinte à l'intégrité dès le début de la maladie déjà. C'est la raison du recul du nombre de demandes dans ce domaine. Parmi les 55 requêtes reçues, 83 % provenaient de Suisse alémanique, 11 % de Suisse romande et 6 % du Tessin. 14 relevaient de la catégorie A, 26 de la catégorie B et 15 de la catégorie C. Depuis la création de la Fondation, 273 personnes au total y ont fait appel. Cela représente une moyenne d'environ 6,5 demandes par mois depuis la création de la Fondation.

### Catégorie A

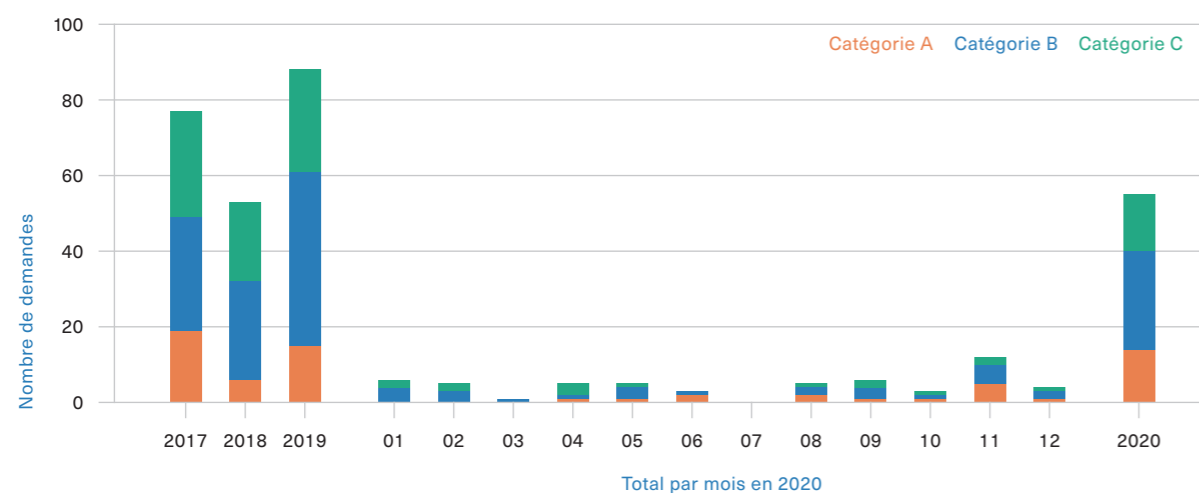
Demandes de personnes n'ayant pas contracté un mésothéliome malin à la suite d'une exposition à l'amiante en Suisse. Ces requêtes sont refusées étant donné que le champ d'action de la Fondation EFA s'applique uniquement à la Suisse et couvre exclusivement le mésothéliome malin.

### Catégorie B

Demandes de personnes souffrant d'un mésothéliome malin lié à une exposition à l'amiante en Suisse, non reconnu comme maladie professionnelle selon la LAA. Ces demandes font l'objet d'une délibération basée sur le règlement d'indemnisation.

### Catégorie C

Demandes de personnes souffrant d'un mésothéliome malin lié à une exposition à l'amiante en Suisse, reconnu comme maladie professionnelle selon la LAA. Le règlement d'indemnisation sert également de base de décision pour cette catégorie de sollicitation.



## L'AIDE ARRIVE À BON PORT

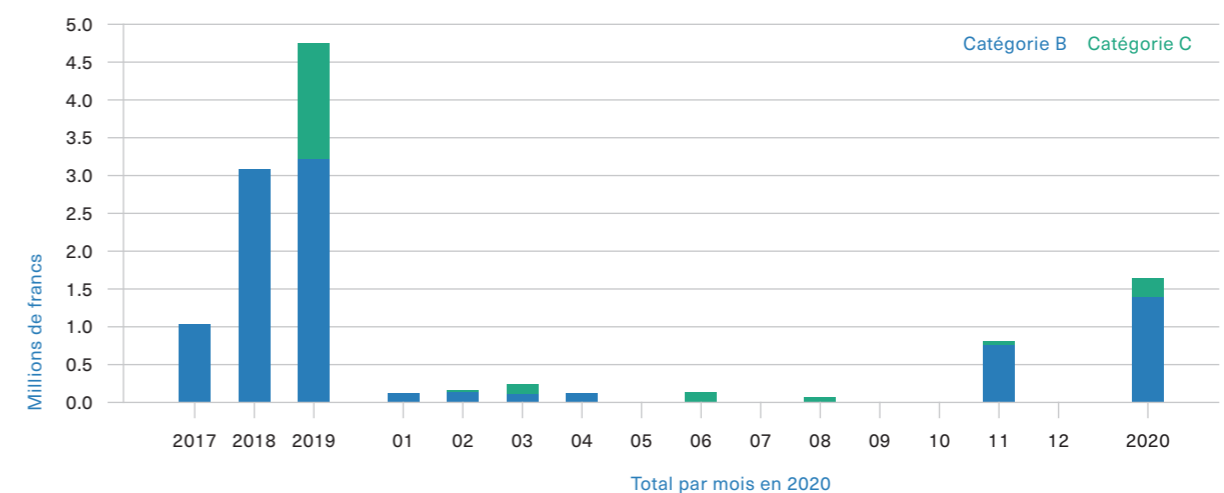
Nombre d'indemnisations en 2020

Une analyse approfondie indique que la Fondation EFA a versé au total 1,64 million de francs pour 17 indemnisations en 2020. « Les personnes concernées sont très heureuses de bénéficier de notre soutien », déclare Urs Berger, président du Conseil de Fondation. « Les prestations reviennent en effet directement aux victimes. »

« L'espérance de vie après le diagnostic est d'environ 18 mois, déclare Urs Berger en hochant la tête. Imaginez-vous envoyer les personnes malades au tribunal. Il est essentiel que les décisions puissent être prises rapidement, sans bureaucratie ni procédure judiciaire. Les personnes concernées peuvent ainsi encore profiter du temps qu'il leur reste. » L'ordre de grandeur des indemnités aux ayants droit dont l'atteinte à la santé n'est pas reconnue comme maladie professionnelle selon la LAA (catégorie B) s'élevait à environ 139 000 francs. Le montant des indemnités relatives à un mésothéliome reconnu comme maladie professionnelle selon la LAA (catégorie C) avoisinait les 36 000 francs.

« Je n'ai ni colère ni haine. Mais je suis satisfaite d'avoir franchi cette étape. La Fondation EFA m'a beaucoup aidée. »

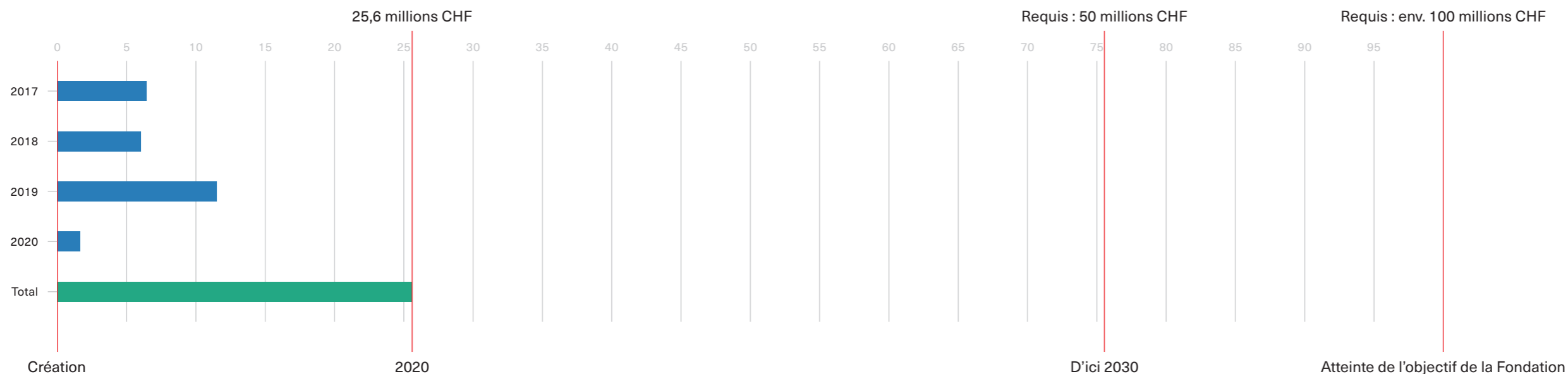
Madame Santalucia, proche d'une personne malade



## LA SUISSE EN EST CAPABLE

Montant des dons reçus en 2020

Après une année record en 2019, la Fondation EFA n'a encaissé en 2020 que 1,66 million de francs de dons. « Lorsque nous avons trouvé la solution sur le plan politique lors de la table ronde, la pression s'était relâchée pour de nombreuses entreprises et organisations, déclare Urs Berger. Il s'agissait alors uniquement de savoir qui mettrait des moyens financiers à disposition. Une grande partie des dons promis se font néanmoins toujours attendre. » Pour que la Fondation puisse atteindre son objectif.



## LA FONDATION DEVRAIT ÊTRE CONNUE DE TOUTES ET TOUS

Travail de relations publiques

Le travail de relations publiques est essentiel pour la Fondation EFA. En 2020, elle est apparue dans 305 articles de la presse populaire et spécialisée. C'est en Suisse alémanique que les articles dans la presse écrite, en ligne et les reportages à la radio ont été le plus nombreux, avec une part de 50 % de tous les communiqués. La Suisse romande a été représentée à raison de 36 % et le Tessin de 14 %.

En 2020 également, la Fondation EFA a favorisé le contact avec les personnes éligibles par le biais de divers représentants d'intérêts tels que la Ligue pulmonaire et la Ligue contre le cancer, des fédérations et associations spécialisées du domaine de la santé ainsi que le corps médical spécialisé (chirurgie thoracique, oncologie, pneumologie) et les hôpitaux. La Fondation EFA entretient le dialogue avec d'autres organisations susceptibles d'accroître le degré de notoriété de l'offre auprès des personnes concernées.

## CONTACT

Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA)

‰ Union syndicale suisse  
Monbijoustrasse 61  
3007 Berne

T +41 41 418 89 79  
info@stiftung-efa.ch

[www.fondation-efa.ch](http://www.fondation-efa.ch)

« Rien ne peut  
effacer la souffrance,  
mais la reconnaître  
peut la soulager. »

Benjamin Schlesinger, directeur de la Fondation EFA

